

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du

30 JANVIER 2018



Le 30 Janvier 2018, les membres du conseil municipal de la commune de Sauzé-Vaussais se sont réunis à 19 heures 30 dans la salle des réunions de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 janvier 2018

Etaient présents : Mr. Michel EPRINCHARD, Maire

Mme Marie Joseph RIVAUD - Mme Isabelle BOUCHEREAU - Mr. Éric LIAUD – Mr. Éric BABIN –Mr. Hervé ARDOUIN- Adjoints

Mr. Philippe CLISSON – Mme Marie-Hélène PROU - Mme Catherine LAMOTHE - Mr Mathieu HERISSE (arrivée à 19 h 55) - Mme Anna-Maria SALLES – Mme Sabrina RINALDI Conseillers municipaux.

Etaient excusés : - Mr Jean-Marie GAGNAIRE (pouvoir à Mr Mathieu HERISSE) - Mr Jean Luc BERNET (pouvoir à Mr Philippe CLISSON)- Mme Andrée BERNARD (pouvoir à Mme Marie Hélène PROU) - Mr Samuel FOURNIE (pouvoir à Mr Éric BABIN) – Mr Patrice PORCHERON (pouvoir à Mr Hervé ARDOUIN) –

Etait absente : Mme Lise BAILLY

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 17

Secrétaire de séance : Mme Catherine LAMOTHE

Approbation par les membres du Conseil Municipal présents et représentés du compte rendu de la séance du 19 décembre 2017 avec une modification à apporter sur l'article concernant « **l'accès routier de la nouvelle pharmacie** » où il fallait noter l'abstention de Mr Éric LIAUD.

Mr EPRINCHARD propose au conseil municipal l'autorisation de rajouter 1 point supplémentaire à l'ordre du jour. Ce point concerne :
- fonds de concours eaux pluviales

Celui-ci est accepté par les conseillers présents ou représentés.

- **1° Signature d'une convention de partenariat avec le CIAS de « Mellois en Poitou »**

La convention comprend :

- La location du bureau y compris les fluides pour 210.00 €/mois
- La mise à disposition des six voitures électriques (une Mia sera à réparer avant de la mettre à disposition).
- Il est prévu de transférer les budgets d'investissement et de fonctionnement du SAAD vers le CCAS de la commune.
- Le budget d'investissement qui fait ressortir un résultat d'environ 165 000.00 € sera transféré au CCAS de la commune avec obligation d'investir dans un minibus électrique qui sera mis à la disposition notamment aux personnes âgées pour des transports à la demande (obligation imposée par le CIAS et le département).
- Le budget de fonctionnement du SAD au 31 décembre 2017 ressort un déficit d'environ 65 000.00€. Ce budget se répartira ainsi :
 - Une aide de 30 000.00 € du CIAS
 - Une aide du foyer résidence de 21 500.00 €
 - Solde CCAS de la commune de 13 500.00 € (sera à prélever sur le budget général de la commune).

Nous rencontrons une autre difficulté, les heures complémentaires et les indemnités Km du SAAD pour décembre 2017 sont à notre charge.

- **2° Proposition de modification de la gestion du village de vacances**

Actuellement la gestion du village de vacances est assurée par Sophie PASQUIER qui est en contrat d'avenir jusqu'au 15 avril 2019. Monsieur le Maire informe les conseillers que ce contrat d'avenir ne sera pas renouvelé. (Ce contrat est résiliable tous les ans à la date d'anniversaire).

En effet, après deux entretiens et des échanges de courriels, le couple BOURGOIN (Virginie et Guillaume) qui avait présenté une candidature spontanée est d'accord pour prendre en main la gestion du village de vacances.

Cette gestion comprend :

- La gestion en complète autonomie toute l'année
- Tonte des pelouses
- Entretien des pavillons
- La gestion commerciale
- La gestion du camping

Après concertation avec le conseil municipal, il leur sera proposé un contrat sur un an suivi d'une stagiatisation sur une autre année.

Leur rémunération sera de 1 300.00 € net mensuel chacun, une prime à partir de 60 000.00 € de chiffre d'affaire annuel, le loyer gratuit, hors charges.

Le chiffre d'affaire du village de vacances et du camping s'élève :

- 2015 : 52 631.00 €
- 2016 : 63 417.00 €

- 2017 : 52 488.00 €

Les charges de fonctionnement du village de vacances sur un an se montent à plus ou moins 15 000.00 € (eau, électricité, gaz)

Les agents techniques ne feront plus de ménage, cela représentait environ 800 heures/an (dont juillet /aout 530 heures)

Il n'y aura plus d'embauche à mi-temps pour l'été

L'objectif du chiffre d'affaire est de faire 100 000.00 € par an.

-Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- **3° Proposition d'un budget de fonctionnement pour la médiathèque « La Fabrik »**

Dans le cadre de la médiathèque « LA FABRICK », Monsieur le Maire propose au conseil municipal un budget de fonctionnement. Il se décompose ainsi :

- Achat de documents sur 5 ans 22 000.00 €/an
- À déduire 6 135.00 € /an sur 5 ans subvention de la DRAC
- Il reste à la charge de la commune 15 865.00 €
- + divers : matériel et animation 7 700.00 €

- **-Le conseil municipal accepte à l'unanimité.**

- **4° Demande d'achat d'une partie d'un chemin communal par un riverain**

La famille DUTEIL, située route de Civray, propriétaire des parcelles 101 – 102 – 103 souhaite acquérir un bout de chemin communal qui sépare leur propriété.

Après débat, le conseil municipal est d'accord sur le principe, et décide de faire estimer les frais de cette aliénation. Le prix de vente proposer à la famille devra couvrir les frais de la procédure.

- **5° Demande d'ouverture exceptionnelle sur trois dimanches par la Société BRAUD**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'accepter l'ouverture exceptionnelle sur trois dimanches des ETS BRAUD pour des journées portes ouvertes. Les jours sont : les 25 février – 18 mars – 25 mars.

-Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

De plus, Monsieur le Maire informe avoir reçu à la Mairie une invitation à l'inauguration le 23 février 2018 à 18 h 30.

- **6° Proposition d'adhésion à l'agence technique départementale**

Le conseil départemental a mis en place l'agence technique départementale et propose une adhésion au prix de 400.00 € par an. Ce service consiste à l'aide à la décision, à la conduite de projets, à l'assistance administrative, technique, financière et juridique.

Cette proposition est mise au vote.

-Après délibération, contre 3 – abstention 4 – pour 10.

- **7° Demande de subvention du collège Anne Frank pour un voyage en Allemagne.**

Le collège Anne Frank organise un voyage en Allemagne et concerne 16 élèves de 4^{ème} et 3^{ème}.

Le coût du voyage s'élève à 345.00 € par enfant.

Monsieur le Maire propose une aide de 80.00 € pour chacun des 4 élèves de la commune.

**-Après délibération, le conseil municipal est pour et après mis au vote :
Contre 1 – abstention 0 – pour 16.**

- **8° Demande de remboursement d'une location au village de vacances**

Une administrée a fait une demande de remboursement d'une location annulée le 21 octobre. Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer. La nuitée s'élève au prix de 60.00 €. Il est décidé de rembourser la totalité après vote : **soit ; contre 4 pour 13.**

- **9° Demande de participation financière par ENEDIS pour deux renforcements de réseaux (fils nus) (fils nus sur le poteau)**

Deux postes sont concernés.

- 1- Poste de la plaine, les travaux représentent la somme de 8 000.00 € à déduire une prise en charge de FACE soit 6 400.00 € et reste à la charge de la commune 1 600.00 €
- 2- Poste des carrières, les travaux représentent la somme de 10 000.00 € à déduire une prise en charge de FACE 8 000.00 € et reste à la charge de la commune de 2 000.00 €

Le total à la charge de la commune s'élève à 3 600.00 €

-Le conseil municipal accepte à l'unanimité et le secteur sera sécurisé.

- **10° Mise en place du RIFSEEP**

Après confirmation de notre délibération du 19 décembre 2017, Monsieur le Maire demande une délibération concordante car nous avons eu l'avis favorable du Comité Technique d'aujourd'hui.

-Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- **11° Amortissement du logiciel de la médiathèque**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de CHEF BOUTONNE a fait l'achat du logiciel et des accessoires pour l'ensemble des 7 bibliothèques. Pour cela, elle a reçu la subvention de la BDDS.

La commune de CHEF BOUTONNE nous refacture notre part soit 1 608.00 €.

Celle-ci n'a pas besoin d'amortir cet investissement, mais à la demande de la Trésorerie nous devons amortir cet investissement.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'amortir notre part sur 5 ans.

-Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

1) Fonds de concours eaux pluviales.

La Commune verse à la Communauté de Communes un fonds de concours de 10 000.00 € / an en compensation du déversement des eaux pluviales à la station d'épuration.

Il était prévu une extinction de ce fonds de concours dès lors que les apports d'eaux pluviales auraient baissé de 70% des surfaces à traiter.

En 2015, le bureau d'études a estimé que les apports avaient baissé de 83 % et un tableau récapitulatif prouve à minima que le seuil de 70% a été atteint.

Or depuis, la communauté de communes a continué de facturer les 10 000.00 € annuels.

Nous allons demander à la Communauté de Communes le remboursement des années 2016 et 2017

QUESTIONS ORALES

- **Organisation du feu d'artifice du 14 juillet 2018.**

Le feu d'artifice sera effectué le vendredi 13 juillet avec un budget égal à celui de 2017.

Le Conseil Municipal aimerait changer d'animation.

Mr Mathieu HERISSE se charge de trouver soit un orchestre soit éventuellement un DJ

- **Vente d'un matériel communal obsolète**

La commune a en stock un chauffe-eau de 2000 litres provenant de la piscine avant travaux par le syndicat des piscines.

Nous avons une offre d'achat à 100.00 € mais le matériel n'est pas dans l'inventaire, donc nous ne pouvons pas facturer.

Le conseil propose à l'acheteur de faire un don à la commune.

- **Utilisation d'un fonds d'aide aux réfugiés syriens**

La commune a reçu un fonds d'aide de l'état pour un montant de 5 000.00 € pour avoir accueilli la famille syrienne.

Le Conseil Municipal décide d'affecter cette somme aux dépenses effectuées pour le logement et le reste sera mis à leur disposition pour l'obtention du permis de conduire, pour l'achat d'un véhicule ou autre.

QUESTIONS DIVERSES

- **Office du Tourisme**

L'adhésion au guide des services de l'office du tourisme sera pour l'année 2018 à 50.00 €

- **Choix du logo de la médiathèque**

Un logo a été présenté et celui-ci a été validé par le Conseil Municipal

- **Point d'information sur le renouvellement du bureau de la Communauté de Communes**

- Mr Fabrice MICHELET, élu Président
- Les vices Présidents ne changent pas sauf 2 personnes.
- Ainsi, 2 membres du bureau passent vice-président soit :
 - Mr FEBRERO Jean José responsable des finances – équipements sportifs
 - Mr PELTIER Jérôme responsable assainissement, eaux et GEMAPI

Agenda :

Le 20 février 2018 à 19 heures, réunion du bureau municipal.

Le 27 février 2018 à 19 h 30, prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, les conseillers sont remerciés par Mr le maire. La séance est levée à 22 heures 30.

Fait à SAUZE VAUSSAIS, le 13 février 2018,

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du

30 JANVIER 2018



Le 30 Janvier 2018, les membres du conseil municipal de la commune de Sauzé-Vaussais se sont réunis à 19 heures 30 dans la salle des réunions de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 janvier 2018

Etaient présents : Mr. Michel EPRINCHARD, Maire

Mme Marie Joseph RIVAUD - Mme Isabelle BOUCHEREAU - Mr. Éric LIAUD – Mr. Éric BABIN –Mr. Hervé ARDOUIN- Adjoint

Mr. Philippe CLISSON – Mme Marie-Hélène PROU - Mme Catherine LAMOTHE - Mr Mathieu HERISSE (arrivée à 19 h 55) - Mme Anna-Maria SALLES – Mme Sabrina RINALDI Conseillers municipaux.

Etaient excusés : - Mr Jean-Marie GAGNAIRE (pouvoir à Mr Mathieu HERISSE) - Mr Jean Luc BERNET (pouvoir à Mr Philippe CLISSON)- Mme Andrée BERNARD (pouvoir à Mme Marie Hélène PROU) - Mr Samuel FOURNIE (pouvoir à Mr Éric BABIN) – Mr Patrice PORCHERON (pouvoir à Mr Hervé ARDOUIN) –

Etait absente : Mme Lise BAILLY

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 17

Secrétaire de séance : Mme Catherine LAMOTHE

Approbation par les membres du Conseil Municipal présents et représentés du compte rendu de la séance du 19 décembre 2017 avec une modification à apporter sur l'article concernant « **l'accès routier de la nouvelle pharmacie** » où il fallait noter l'abstention de Mr Éric LIAUD.

Mr EPRINCHARD propose au conseil municipal l'autorisation de rajouter 1 point supplémentaire à l'ordre du jour. Ce point concerne :
- fonds de concours eaux pluviales

Celui-ci est accepté par les conseillers présents ou représentés.

- **1° Signature d'une convention de partenariat avec le CIAS de « Mellois en Poitou »**

La convention comprend :

- La location du bureau y compris les fluides pour 210.00 €/mois
- La mise à disposition des six voitures électriques (une Mia sera à réparer avant de la mettre à disposition).
- Il est prévu de transférer les budgets d'investissement et de fonctionnement du SAAD vers le CCAS de la commune.
- Le budget d'investissement qui fait ressortir un résultat d'environ 165 000.00 € sera transféré au CCAS de la commune avec obligation d'investir dans un minibus électrique qui sera mis à la disposition notamment aux personnes âgées pour des transports à la demande (obligation imposée par le CIAS et le département).
- Le budget de fonctionnement du SAD au 31 décembre 2017 ressort un déficit d'environ 65 000.00€. Ce budget se répartira ainsi :
 - Une aide de 30 000.00 € du CIAS
 - Une aide du foyer résidence de 21 500.00 €
 - Solde CCAS de la commune de 13 500.00 € (sera à prélever sur le budget général de la commune).

Nous rencontrons une autre difficulté, les heures complémentaires et les indemnités Km du SAAD pour décembre 2017 sont à notre charge.

- **2° Proposition de modification de la gestion du village de vacances**

Actuellement la gestion du village de vacances est assurée par Sophie PASQUIER qui est en contrat d'avenir jusqu'au 15 avril 2019. Monsieur le Maire informe les conseillers que ce contrat d'avenir ne sera pas renouvelé. (Ce contrat est résiliable tous les ans à la date d'anniversaire).

En effet, après deux entretiens et des échanges de courriels, le couple BOURGOIN (Virginie et Guillaume) qui avait présenté une candidature spontanée est d'accord pour prendre en main la gestion du village de vacances.

Cette gestion comprend :

- La gestion en complète autonomie toute l'année
- Tonte des pelouses
- Entretien des pavillons
- La gestion commerciale
- La gestion du camping

Après concertation avec le conseil municipal, il leur sera proposé un contrat sur un an suivi d'une stagiatisation sur une autre année.

Leur rémunération sera de 1 300.00 € net mensuel chacun, une prime à partir de 60 000.00 € de chiffre d'affaire annuel, le loyer gratuit, hors charges.

Le chiffre d'affaire du village de vacances et du camping s'élève :

- 2015 : 52 631.00 €
- 2016 : 63 417.00 €

- 2017 : 52 488.00 €

Les charges de fonctionnement du village de vacances sur un an se montent à plus ou moins 15 000.00 € (eau, électricité, gaz)

Les agents techniques ne feront plus de ménage, cela représentait environ 800 heures/an (dont juillet /aout 530 heures)

Il n'y aura plus d'embauche à mi-temps pour l'été

L'objectif du chiffre d'affaire est de faire 100 000.00 € par an.

-Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- **3° Proposition d'un budget de fonctionnement pour la médiathèque « La Fabrik »**

Dans le cadre de la médiathèque « LA FABRICK », Monsieur le Maire propose au conseil municipal un budget de fonctionnement. Il se décompose ainsi :

- Achat de documents sur 5 ans 22 000.00 €/an
- À déduire 6 135.00 € /an sur 5 ans subvention de la DRAC
- Il reste à la charge de la commune 15 865.00 €
- + divers : matériel et animation 7 700.00 €

- **-Le conseil municipal accepte à l'unanimité.**

- **4° Demande d'achat d'une partie d'un chemin communal par un riverain**

La famille DUTEIL, située route de Civray, propriétaire des parcelles 101 – 102 – 103 souhaite acquérir un bout de chemin communal qui sépare leur propriété.

Après débat, le conseil municipal est d'accord sur le principe, et décide de faire estimer les frais de cette aliénation. Le prix de vente proposer à la famille devra couvrir les frais de la procédure.

- **5° Demande d'ouverture exceptionnelle sur trois dimanches par la Société BRAUD**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'accepter l'ouverture exceptionnelle sur trois dimanches des ETS BRAUD pour des journées portes ouvertes. Les jours sont : les 25 février – 18 mars – 25 mars.

-Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

De plus, Monsieur le Maire informe avoir reçu à la Mairie une invitation à l'inauguration le 23 février 2018 à 18 h 30.

- **6° Proposition d'adhésion à l'agence technique départementale**

Le conseil départemental a mis en place l'agence technique départementale et propose une adhésion au prix de 400.00 € par an. Ce service consiste à l'aide à la décision, à la conduite de projets, à l'assistance administrative, technique, financière et juridique.

Cette proposition est mise au vote.

-Après délibération, contre 3 – abstention 4 – pour 10.

- **7° Demande de subvention du collège Anne Frank pour un voyage en Allemagne.**

Le collège Anne Frank organise un voyage en Allemagne et concerne 16 élèves de 4^{ème} et 3^{ème}.

Le coût du voyage s'élève à 345.00 € par enfant.

Monsieur le Maire propose une aide de 80.00 € pour chacun des 4 élèves de la commune.

**-Après délibération, le conseil municipal est pour et après mis au vote :
Contre 1 – abstention 0 – pour 16.**

- **8° Demande de remboursement d'une location au village de vacances**

Une administrée a fait une demande de remboursement d'une location annulée le 21 octobre. Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer. La nuitée s'élève au prix de 60.00 €. Il est décidé de rembourser la totalité après vote : **soit ; contre 4 pour 13.**

- **9° Demande de participation financière par ENEDIS pour deux renforcements de réseaux (fils nus) (fils nus sur le poteau)**

Deux postes sont concernés.

- 1- Poste de la plaine, les travaux représentent la somme de 8 000.00 € à déduire une prise en charge de FACE soit 6 400.00 € et reste à la charge de la commune 1 600.00 €
- 2- Poste des carrières, les travaux représentent la somme de 10 000.00 € à déduire une prise en charge de FACE 8 000.00 € et reste à la charge de la commune de 2 000.00 €

Le total à la charge de la commune s'élève à 3 600.00 €

-Le conseil municipal accepte à l'unanimité et le secteur sera sécurisé.

- **10° Mise en place du RIFSEEP**

Après confirmation de notre délibération du 19 décembre 2017, Monsieur le Maire demande une délibération concordante car nous avons eu l'avis favorable du Comité Technique d'aujourd'hui.

-Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- **11° Amortissement du logiciel de la médiathèque**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de CHEF BOUTONNE a fait l'achat du logiciel et des accessoires pour l'ensemble des 7 bibliothèques. Pour cela, elle a reçu la subvention de la BDDS.

La commune de CHEF BOUTONNE nous refacture notre part soit 1 608.00 €.

Celle-ci n'a pas besoin d'amortir cet investissement, mais à la demande de la Trésorerie nous devons amortir cet investissement.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'amortir notre part sur 5 ans.

-Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

1) Fonds de concours eaux pluviales.

La Commune verse à la Communauté de Communes un fonds de concours de 10 000.00 € / an en compensation du déversement des eaux pluviales à la station d'épuration.

Il était prévu une extinction de ce fonds de concours dès lors que les apports d'eaux pluviales auraient baissé de 70% des surfaces à traiter.

En 2015, le bureau d'études a estimé que les apports avaient baissé de 83 % et un tableau récapitulatif prouve à minima que le seuil de 70% a été atteint.

Or depuis, la communauté de communes a continué de facturer les 10 000.00 € annuels.

Nous allons demander à la Communauté de Communes le remboursement des années 2016 et 2017

QUESTIONS ORALES

- **Organisation du feu d'artifice du 14 juillet 2018.**

Le feu d'artifice sera effectué le vendredi 13 juillet avec un budget égal à celui de 2017.

Le Conseil Municipal aimerait changer d'animation.

Mr Mathieu HERISSE se charge de trouver soit un orchestre soit éventuellement un DJ

- **Vente d'un matériel communal obsolète**

La commune a en stock un chauffe-eau de 2000 litres provenant de la piscine avant travaux par le syndicat des piscines.

Nous avons une offre d'achat à 100.00 € mais le matériel n'est pas dans l'inventaire, donc nous ne pouvons pas facturer.

Le conseil propose à l'acheteur de faire un don à la commune.

- **Utilisation d'un fonds d'aide aux réfugiés syriens**

La commune a reçu un fonds d'aide de l'état pour un montant de 5 000.00 € pour avoir accueilli la famille syrienne.

Le Conseil Municipal décide d'affecter cette somme aux dépenses effectuées pour le logement et le reste sera mis à leur disposition pour l'obtention du permis de conduire, pour l'achat d'un véhicule ou autre.

QUESTIONS DIVERSES

- **Office du Tourisme**

L'adhésion au guide des services de l'office du tourisme sera pour l'année 2018 à 50.00 €

- **Choix du logo de la médiathèque**

Un logo a été présenté et celui-ci a été validé par le Conseil Municipal

- **Point d'information sur le renouvellement du bureau de la Communauté de Communes**

- Mr Fabrice MICHELET, élu Président
- Les vices Présidents ne changent pas sauf 2 personnes.
- Ainsi, 2 membres du bureau passent vice-président soit :
 - Mr FEBRERO Jean José responsable des finances – équipements sportifs
 - Mr PELTIER Jérôme responsable assainissement, eaux et GEMAPI

Agenda :

Le 20 février 2018 à 19 heures, réunion du bureau municipal.

Le 27 février 2018 à 19 h 30, prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, les conseillers sont remerciés par Mr le maire. La séance est levée à 22 heures 30.

Fait à SAUZE VAUSSAIS, le 13 février 2018,